

# **Système de l'OCDE pour la Certification des Matériels Forestiers de Reproduction destinés au Commerce International**

## *Plan Stratégique*

### *Pour le Système de l'OCDE des semences et plants forestiers 2010*



**Codes et Systèmes de l'OCDE  
Direction des Echanges et de l'Agriculture**

## **PREAMBULE**

### **Historique**

Institué en 1967, le Système de l'OCDE pour le contrôle des matériels forestiers de reproduction a fait l'objet d'une réforme en profondeur en 1974, puis en 2007. Ce Système a été rebaptisé Système de l'OCDE pour la certification des matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international ou, en abrégé, Système de l'OCDE pour les semences et plants forestiers. En trente ans, le Système a connu des transformations notables en vue de refléter l'évolution des besoins et attentes des parties intéressées du secteur forestier et d'élargir la participation à de nouveaux pays membres.

L'objectif premier du Système de l'OCDE pour les semences et plants forestiers est d'encourager la production, le commerce et l'utilisation de matériels forestiers de reproduction dont la récolte, le conditionnement, l'élevage, l'étiquetage et la distribution sont effectués de manière telle que soit garantie leur identité. Le Système reflète la volonté des États d'identifier correctement ces matériels afin de minimiser les incertitudes dans la réussite des boisements.

Le Système compte actuellement 25 pays participants. Chaque année, ce sont plus de 6.600 tonnes de MFR (semences) correspondant à 275 espèces qui sont certifiées.

L'objectif de ce document est de soutenir l'avancement de la discussion sur le développement d'un plan stratégique pour le Système de l'OCDE pour les semences et plants forestiers dans la perspective, d'une part, d'un renforcement de la valeur du Système pour les pays membres et, d'autre part, de la préservation et de l'amélioration de la pertinence du Système.

### **Introduction au Plan stratégique**

La proposition d'un bilan stratégique a fait l'objet d'une première discussion à la Réunion 2007 sur la base de documents préparés par le Secrétariat en collaboration avec un consultant externe [TAD/CA/F/RD(2007)2; TAD/CA/F(2007)4]. En 2007, les participants ont convenu d'élaborer un « Plan stratégique pour le Système de l'OCDE pour les semences et plants forestiers ». L'objectif du plan stratégique est de renforcer le Système en améliorant la pertinence, l'efficacité et l'efficience conformément aux recommandations de l'évaluation approfondie [C(2008)95].

Le Plan stratégique permettra d'améliorer les règles du Système et leur mise en œuvre et d'identifier de nouveaux domaines d'activité stratégiques susceptibles d'être intégrés dans le programme de travail général. Définir de manière claire et pragmatique le chemin du développement du Système pour l'avenir est une priorité élevée pour l'ensemble des parties intéressées.

L'identification des enjeux stratégiques et la clarification de la vision, de la mission et des objectifs d'une organisation sont une étape clé du processus de planification stratégique. Le Système suscitant un intérêt croissant, des défis nombreux et nouveaux requièrent une réponse dans un contexte d'évolution rapide des politiques environnementales, commerciales et forestières. Adapter le Système durant la décennie à venir aux conditions des pays tropicaux sera crucial.

Le cadre du Plan stratégique, la mise en œuvre du Plan et les exigences que cela implique en termes de ressources et de calendrier sont décrites plus en détail dans le Plan d'action associé.

## **PLAN STRATÉGIQUE POUR LE SYSTÈME DE L'OCDE DES SEMENCES ET PLANTS FORESTIERS**

La mission du Système de l'OCDE pour les semences et plants forestiers a été définie lors de la Réunion annuelle du Système en 2007 :

**Déclaration de mission** : le Système de l'OCDE pour les semences et plants forestiers facilite le commerce car il encourage l'harmonisation des procédures par le biais de la certification des matériels forestiers de reproduction, contribuant ainsi à une meilleure utilisation des ressources génétiques. Le Système réduit les entraves techniques et encourage les flux commerciaux grâce à une meilleure traçabilité de manière à répondre aux besoins des utilisateurs finaux.

**Ambition de la mission** : développer et surveiller la certification et la qualité des matériels forestiers de reproduction tout en mettant en étroite relation ces développements avec l'agriculture, le commerce, les politiques et les pratiques environnementales (y compris les progrès scientifiques dans les pays membres).

La section qui suit fournit un aperçu schématique des trois objectifs sur lesquels le Système devrait concentrer son activité :

- ✓ **Actualiser et développer les aspects techniques du Système pour les semences et plants forestiers,**
- ✓ **Renforcer l'organisation et la mise en œuvre du Système,**
- ✓ **Améliorer, élargir et développer la communication avec toutes les parties intéressées.**

## **A) ACTUALISER ET DÉVELOPPER LES ASPECTS TECHNIQUES DU SYSTÈME POUR LES SEMENCES ET PLANTS FORESTIERS**

### **Finalité :**

Poursuivre l'adaptation des Règles et Procédures de manière à apporter une réponse aux préoccupations nouvelles ou émergentes dans le secteur de la sylviculture.

### **Activités :**

- Procéder à l'évaluation et à l'actualisation périodiques des Règles de certification du Système de l'OCDE pour adapter le Système à des conditions nouvelles et naissantes dans les pays membres, ainsi qu'aux changements de l'environnement réglementaire dans ces pays.
- Développer une base de données pertinente sur les matériels reproductifs de base pour toutes les parties intéressées et la tenir à jour. Améliorer la qualité des données (collection de données, traitement statistique et analyse).
- Développer des définitions communes.
- Adapter les règles du Système aux conditions des pays tropicaux.
- Développer le Système pour englober les plantations à rotation courte utilisées pour la bioénergie, en agroforesterie, espèces d'arbustes.
- Explorer la faisabilité de l'inclusion des catégories avancées dans le Système.
- Explorer l'interaction entre le Système forestier et les questions environnementales telles celles du changement climatique et de la biodiversité.

## **B) RENFORCER L'ORGANISATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME**

### **Finalité :**

Promouvoir la mise en œuvre efficace, harmonisée et durable du Système dans les pays membres.

### **Activités :**

- Suivre l'organisation des Réunions annuelles et des réunions du Groupe de travail technique.
- Surveiller l'interprétation et l'application du Système dans les pays membres par le biais d'évaluations et de rapports d'avancement périodiques (pour les nouveaux pays membres).
- Comparer les méthodes de mise en œuvre au travers du partage d'expériences avec tous les pays membres lors des Réunions annuelles.
- Mettre en œuvre un suivi et une évaluation régulières du Système pour les semences et plants forestiers.
- Renforcer la capacité des pays membres, nouveaux pays membres compris, à mettre en œuvre le Système.
- Renforcer la participation par l'inclusion de nouveaux pays, en particulier pour les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique du Sud et d'Océanie.
- Encourager la participation active des pays membres actuels.

## **C) AMÉLIORER, ÉLARGIR ET DÉVELOPPER LA COMMUNICATION AVEC TOUTES LES PARTIES INTÉRESSÉES**

### **Finalité :**

Renforcer la communication pour faciliter la mise en œuvre du Système et pour assurer une meilleure promotion de ce dernier.

### **Activités :**

- Élaborer et exploiter des questionnaires pour appréhender les besoins et attentes des pays membres et d'autres parties intéressées de manière à améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficacité du Système.
- Informer sur les développements internationaux de la certification des semences forestières.
- Renforcer l'échange et le partage d'expériences et d'informations sur le Système lors des Réunions annuelles OCDE et des réunions des Groupes de travail technique ainsi qu'à l'occasion de séminaires particuliers et d'événements ou conférences régionales ou internationales.
- Promouvoir la collaboration, renforcer les liaisons et encourager les projets conjoints avec les organisations internationales ou régionales actives dans la chaîne d'approvisionnement des MRF, tout en évitant les duplications.
- Développer les échanges électroniques avec les délégués et, en particulier, entre les membres du Groupe de travail technique.
- Traduire les documents clés du Système pour les semences et plants forestiers dans davantage de langues, en fonction de la demande des pays membres.

Ce Plan Stratégique est publié dans le cadre du Système de l'OCDE pour la certification des matériels forestiers de reproduction destinés au commerce international. L'objectif du Plan Stratégique est de continuer à renforcer le Système et sa valeur auprès des pays Membres en améliorant l'efficacité opérationnelle, d'élaborer des règles et leur mise en oeuvre, et d'identifier de nouveaux domaines d'intérêts stratégiques à incorporer dans le programme de travail plus étendu. Les détails de sa mise en oeuvre sont décrits dans le Plan d'Action pour le Système de l'OCDE pour la certification des matériels forestiers de reproduction.

---

**<http://www.oecd.org/tad/forest>**

---